



Granville Terre & Mer

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Règlement graphique n°2

Zonage

La Haye-Pesnel

Prescrit le 29 mai 2018
Arrêté le
Enquête publique
Approuvé le
Nom du Prés. de GTM

Signature

Pièce n°

1

2

3

4

5

1. ZONES

□ Limite de zone

2. PRESCRIPTIONS

- ◆ Elément architectural remarquable à protéger (L.151-19 CU)
- Elément végétal et paysager remarquable à protéger (L.151-23 CU)
- Haie ou alignement d'arbres à protéger (L.151-23 CU)
- Cours d'eau (L. 151-23 CU)
- Elément naturel protégé pour son intérêt écologique ou paysager (L.151-23 CU)
- Espaces Boisés Classés (L.113-1 CU)
- Zone inondable (source DREAL)
- Zone humide

3. HABITAGE

- Limites parcellaires
- Bâti dur
- Bâti léger

Zoom plan de zonage n°2
Version pour arrêt